



Testament au FCDDV introuvable

Par **Albertazer**, le **08/02/2019** à **20:22**

Bonjour,

Un testament déposé chez un notaire et enregistré au FCDDV il y a 25 ans peut il faire l'objet d'un retrait à l'étude du même notaire sans aucune trace quelconque ?

Lors de la succession, le notaire est dans l'incapacité de produire le testament dont j'ai une copie. Il explique la situation par le fait que le testateur aurait pu passer à l'étude avant son décès pour reprendre son testament.

Je crois qu'il l'a tout simplement perdu...

Qui peut m'éclairer sur cette situation ?

Merci